



Prix de thèse de droit des libertés « Jean Rivero »

REGLEMENT DU PRIX 2025

Article 1^{er} :

Le prix de thèse « Jean Rivero » est décerné conjointement par l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) et l'Association française de droit constitutionnel (AFDC).

Article 2 :

Le prix de thèse « Jean Rivero » a pour objet de récompenser une thèse en droit des libertés, rédigée en langue française.

Article 3 :

Le prix de thèse « Jean Rivero » est attribué tous les deux ans par un jury composé de personnalités qualifiées désignées par l'AFDA et l'AFDC.

Article 4 :

Le prix de thèse « Jean Rivero » se concrétise par la publication gratuite de la thèse primée dans la collection « Bibliothèque de droit public » de la LGDJ.

Article 5 :

Le prix 2025 récompense une thèse en droit des libertés soutenue au cours de l'année 2023 ou de l'année 2024.

Article 6 :

Les candidatures doivent être adressées exclusivement par voie électronique aux deux adresses mail suivantes :

prix-jean-rivero@asso-afda.fr ; olivier.renaudie@univ-paris1.fr

La date limite de dépôt des candidatures est le **vendredi 27 juin 2025**.

Article 7 :

Le dossier de candidature est constitué de la thèse en format PDF, du rapport de soutenance et d'un bref *curriculum vitae*. Aucun autre document ne doit être envoyé.

A titre exceptionnel, une version écrite de la thèse peut être demandée par l'un des membres du jury au titre de ses fonctions de rapporteur.

Article 8 :

Le prix sera remis le 5 décembre 2025 à l'occasion d'une manifestation scientifique organisée à l'Université de Montpellier.

Article 9 :

Le jury du prix « Jean Rivero » 2025 est composé comme suit :

- Olivier Renaudie, *professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, président du jury* ;
- Emilie Barbin, *professeure à l'Université Grenoble Alpes* ;
- Julien Jeanneney, *professeur à l'Université de Strasbourg* ;
- Olga Mamoudy, *professeure à l'Université Paris Est Créteil* ;
- Pierre de Montalivet, *professeur à l'Université Paris Est Créteil* ;
- Mathilde Philip-Gay, *professeure à l'Université Lyon 3*.